

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAYRAN DU 19 JUIN 2024

La séance débute par l'intervention de Monsieur Arnaud FUMEL, responsable de l'Agence Ouest, service mobilité Ingénierie du Conseil Départemental, la collectivité ayant saisi le Département pour réaliser l'étude de mise en sécurité des piétons et des arrêts de bus, dans la traversée des Farguettes. Monsieur FUMEL vient donc présenter les solutions envisageables aux élus et répondre à leurs questions. Après une heure de présentation et d'échanges il apparaît qu'étant donné le peu d'espace disponible, aucune solution semble être totalement satisfaisante au niveau des arrêts de bus.

Si l'aménagement de trottoirs et chicanes en entrées du village peuvent à la fois sécuriser les piétons et contribuer à faire ralentir les véhicules, l'emplacement dédié à l'arrêt des services de transports par bus dans le sens Villefranche-de-Rouergue/ Rodez ne permet pas de solution qui convienne.

Le manque d'espace pour que les enfants soient déposés à l'arrêt de bus en sécurité est un réel souci.

La recherche de terrain aménageable est envisagée.

Monsieur le maire et les élus présents remercient Monsieur FUMEL et recontacteront les services quand une solution pérenne sera trouvée concernant ce dernier point qui est à rapprocher, soulève Monsieur le maire, du manque d'espace de parking dans les Farguettes.

Monsieur FUMEL ayant pris congés des élus, après les avoir remerciés, la séance peut alors commencer.

Présents : Mmes CASTANIER – DALPAYRAT- DELMAS - FERRAND B.- FERRAND M. - SIRMAIN Sandrine - TEYSSEDE.

Mrs DUPRE - FRAYSSE - GOTTARDO - MAZARS - MIQUEL - MOULY – POUGENQ.

Absents et excusés : Mr SIRMAIN Samuel a donné procuration à Nadège CASTANIER

Mr Kévin FRAYSSE a été nommé secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 15 mai est adopté par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Adhésion à la centrale d'achat du SMICA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'adhérer à la CENTRALE D'ACHAT du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents (SMICA).

L'adhésion à ce dispositif représente donc un réel intérêt pour la Commune et un nouveau levier d'action dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'achat.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **ADHERE** à la Centrale d'Achat du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics.
- **APPROUVE** les conditions de recours de la Centrale d'Achat du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **S'ENGAGE** à verser les frais de gestion à hauteur de 5% de chaque commande passée pour le compte de la collectivité, fixés annuellement par la Centrale d'Achat.
- **DELEGUE** à Monsieur Yves MAZARS, en sa qualité de maire, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, ou à toute personne habilitée au titre des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 du CGCT, la décision de recourir aux services de la Centrale d'achat du SMICA en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire et notamment le bulletin d'adhésion,

Concernant la dématérialisation des actes et autorisations d'urbanisme

économique, social ainsi qu'associatif du village, remplissage de l'école,...). Après avoir fait un tour de table pour recueillir l'avis de chacun, l'ensemble des élus refusent de donner l'autorisation de céder ce logement, sachant qu'en plus, la surface de terrains constructibles sera nettement amputée et donc la possibilité pour la collectivité d'acheter du terrain pour construire de nouveaux logements sociaux rendue quasi impossible une fois le PLUI en service.

- **Traitement des bio-déchets** : Après bien des tractations, la Communauté des Communes du Pays Rignacois va entrer dans l'expérimentation de la collecte et du traitement des bio-déchets initié par le SYDOM et à laquelle participe déjà un certain nombre de collectivités. Nous avons recensé toutes les résidences principales et secondaires pour commander la quantité de bioseaux et de sacs orange correspondants. Ces bioseaux seront distribués au début gracieusement. Les dates arrêtées pour cette distribution sont les Mercredi 25 septembre la journée et Samedi 28 septembre le matin.
- **Informations** :
 - Un concitoyen se plaint du fait qu'en fin de journée les gens passent trop vite devant son hangar situé route des Janenques. Il demande ce que les élus envisagent pour la sécurité dans ce secteur et jusqu'aux Janenques. Les élus sont conscients de ces problèmes, même si le secteur où est situé ce hangar est limité à 30 km/h mais financièrement la collectivité ne peut investir sur la sécurité aux Farguettes et route des Janenques la même année. Ce dossier devra être traité mais plus tard.
 - Inauguration de la micro-crèche : le 12 octobre avait été arrêté pour cette inauguration, mais, le Président de la CCPR étant à Paris, elle aura lieu le 19 octobre, les gérantes de la micro-crèche ont accepté de déplacer leur braderie petite enfance au 12 octobre.

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le maire déclare la séance close à 22h15.